



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

## Demande de dérogation d'ouverture tardive

Demande de dérogation jusqu'à 02H00 du matin pour une durée d'un an, à titre personnel et révocable.

<sup>(a)</sup> Demande initiale

<sup>(a)</sup> Demande de renouvellement

Demande d'autorisation jusqu'à 04H00 du matin en raison de la tenue de nocés.

### Identification du demandeur

Gérant(e) (*nom et prénom*).....

Etablissement (*nom et adresse*) .....

.....

- <sup>(a)</sup> sollicite une dérogation d'ouverture tardive de mon établissement jusqu'à 02H00 du matin à compter du ..... au titre de l'article 3 de l'arrêté préfectoral (*soit au minimum 60 jours après le dépôt de la présente demande*).
- <sup>(a)</sup> sollicite une autorisation d'ouverture tardive de mon établissement jusqu'à 04H00 du matin pour la soirée du ..... en raison de la tenue de nocés au titre de l'article 5-1 de l'arrêté préfectoral (*soit au minimum 30 jours après le dépôt de la présente demande*).

Date et signature

### Pièces à joindre à la demande:

*Pour toutes dérogations*

1. Le permis d'exploitation (en cas de vente de boissons alcoolisées) ;

*Pour les dérogations au titre de l'article 3 de l'arrêté préfectoral*

2. L'étude d'impact des nuisances sonores, si nécessaire actualisée, telle que prévue par l'article R571-25 et suivants du Code de l'Environnement  
ou  
une <sup>(b)</sup> attestation de non diffusion de musique amplifiée au sein de l'établissement ;
3. Le certificat d'installation et de réglage ainsi que de le certificat de vérification périodique du limiteur de pression acoustique, si cet équipement est prévu par l'étude d'impact des nuisances sonores ;
4. L'adhésion à la charte des débits de boissons annexée à l'arrêté départemental relatif à la police des débits de boissons de La Réunion.

*(a) Rayez la mention inutile.*

*(b) Un modèle d'attestation de non diffusion de musique amplifiée, de certificat d'installation et de réglage du limiteur de pression acoustique, sont disponibles, sur demande, auprès des services instructeurs de la Préfecture et des sous-préfectures, ou du service Santé Environnement de l'Agence de Santé Océan Indien.*

*Imprimé à renvoyer à la préfecture ou sous-préfecture d'arrondissement*